

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du mercredi 9 décembre 2020 à 20h00

Salle communal de Nyon

La 17^{ème} séance de la législature du Conseil Intercommunal de Région de Nyon est ouverte par Mme Valérie Jeanrenaud, Présidente. Sous de nouvelles contraintes de la COVID-19, elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'aux membres du CoDir et à la représentante de la presse. Elle regrette que le public soit exclu de ces débats, mais elle remercie chaleureusement la commune de Nyon pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

Elle informe que le système de contrôle des présences et des votes par voie électronique sera à nouveau de la partie et qu'une proposition d'achat est prévue.

1. Présences

Le contrôle électronique annonce que 32 communes sont présentes, avec 72 délégués représentant un total de 107 voix. Les communes de Begnins, Gingins, Givrins, Prangins et St-George se sont excusées, de même que Mmes A. Cherbuin et V. Villaine ainsi que MM. B. Gétaz, S. Harod, O. Hog, E. Chesaux et S. Schmidt.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente informe que la réponse du CoDir à l'interpellation de M. C. Farine, reçue le 8 décembre au soir, figurera au point 11 d'un ordre du jour modifié, les autres points s'en trouvant décalés. Elle soumet ce nouvel ordre du jour à l'assemblée

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3. Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

Mme la Présidente annonce que le Bureau n'a pas de communications transmettre.

4. Assermentations

Mme la Présidente demande s'il y a encore des personnes qui ne seraient pas assermentées. M. Jean- Marie Aubert (*suppléant CC, Trélex*) et M. Henry (*délégué municipal, Perroy*) s'annoncent et prêtent serment après lecture de celui-ci. Ils sont applaudis par l'Assemblée.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 à St-Cergue

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou corrections à formuler concernant ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, l'assemblée passe au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 est adopté
par 87 oui, 0 non et 20 abstentions**

6. Élection de deux membres au Comité Directeur (CoDir)

Mme Valérie Jeanrenaud informe que Mme Elvira Rölli, Municipale de la commune d'Arzier-Le Muids, est candidate et lui passe la parole. Mme E. Rölli se présente en quelques mots en complément de la brève présentation qui a été communiquée, par écrit, aux membres de l'assemblée.

M. M. Girardet se pose la question si une candidature à six mois de la fin de la législature est vraiment nécessaire dans la mesure où le CoDir s'est certainement bien organisé depuis le temps qu'il manque des membres à l'Exécutif.

M. G. Creteigny confirme qu'une organisation a été mise en place depuis le mois d'avril dernier, puisque en sous effectif. Pour lui, il appartient au Conseil Intercommunal d'élire ou non Mme E. Rölli, mais il peut affirmer que dans cette perspective, elle sera accueillie avec sérénité et plaisir. Bien entendu, une réorganisation devra être faite, mais qui est tout-à-fait possible.

N'ayant pas reçu d'autre candidature, Mme la Présidente propose de passer à l'élection.

Mme Elvira Rölli est élue par 70 voix

Le second poste à repourvoir étant toujours libre, ce point sera repris lors de la prochaine séance.

7. Préavis N° 58-2020 "Budget 2021"

Mme la Présidente invite le rapporteur de la Commission des Finances à lire les conclusions du rapport.

M. F. Costiou, (*délégué CC, La Rippe*), membre de la CoFin, fait lecture du rapport, et signale que deux amendements seront déposés par la commission au cas où le CoDir ne le ferait pas. Il conclut néanmoins à l'acceptation de ce budget, tel qu'amendé.

Mme la Présidente confirme que les deux amendements cités ont effectivement été déposés par le CoDir.

Mme Ch. Landeiro revient sur le rapport de la CoFin et l'accord demandé à la commission FRET en lien avec le financement de leur part, ceci étant également en lien avec le préavis 60-2020 qui sera traité ultérieurement. Elle confirme que le CoDir a reçu cet accord en date du 8 décembre dernier. Pour le budget, il est question de CHF 119'700.- pour la part régionale à Nyon Région Tourisme.

Mme la Présidente passe en revue les chapitres du budget 2021.

Au chapitre 15, M. C. Farine (*Délégué CC, Nyon*) dépose un amendement au compte 150.3650 - convention, demandant le rétablissement de la subvention au Festival des Arts Vivants (Far°) et ceci pour plusieurs raisons. Il trouve incompréhensible que le CoDir réduise cette subvention de CHF 20'000.- alors que La Région s'est engagée par convention à soutenir ce festival et que ces dernières sont, dans le domaine culturel, très importantes dans la mesure où elles servent à

juguler l'incertitude des artistes chaque fois qu'ils montent un projet. La Région s'y est engagé, elle doit l'honorer. Par ailleurs, il se demande sur quelle base le CoDir a pris cette décision sachant que ce Festival rayonne dans toute la région et que même l'été passé une édition a été mise en place, certes plus courte que les précédentes. Enfin, il ne faut pas oublier que le FAR° c'est aussi toute une équipe de personnes qui réfléchit et qui cherche des spectacles dans lesquels des artistes et des techniciens vivent de leurs créations. Les emplois dans le domaine de la culture sont tout aussi important qu'ailleurs, surtout en ces temps de pandémie où ils sont les plus fragiles et les plus précaires.

M. G. Produit pense, qu'en tant que responsable de la culture de Région de Nyon, il devrait soutenir cet amendement. Il n'y est pas opposé, mais il doit toutefois donner un certain nombre d'explications. Il précise que la saison culturelle est à cheval sur deux exercices comptables annuels et que les contrats se signent bien souvent longtemps avant les prestations proprement dites. C'est pour ces raisons, entre autre, que des conventions sont signées. Dans le cadre de celle dont il est question, M. Produit rappelle que le montant alloué est tributaire de l'acceptation du budget par les membres du Conseil Intercommunal et ce qui donc a été signé est validé ou pas. Par ailleurs, il ne voudrait pas qu'il soit dit que Région de Nyon ne soutien pas le FAR° sachant que c'est l'entité qui obtient la plus grande subvention, même avec cette réduction. Il rappelle qu'en 2018, le FAR° étant en difficulté, le Conseil Intercommunal avait voté une augmentation de CHF 20'000.-. Aujourd'hui, le CoDir ramène cette subvention au chiffre de l'époque dans la mesure où des efforts de réduction financière doivent être faits dans tous les domaines. Pour terminer, il aimerait souligner l'excellent travail effectué par toute l'équipe du FAR° et ceci malgré la pandémie.

M. C. Farine ne peut bien-entendu pas être d'accord avec les propos de M. G. Produit et rappelle que la signature de ces convention est extrêmement importante dans un domaine où l'on vit avec les subventions. Il est donc très dommageable qu'une entité doive constater la diminution de sa subvention.

M. M.-Ch. Pertusio (*délégué CC, Eysins*) estime que tout le monde doit faire des efforts et que ce n'est pas seulement une vision administrative comme M. Farine le reproche à M. Produit. Il ne votera donc pas positivement sur cet amendement, sans pour autant vouloir dénigrer la culture.

M. P. Wahlen (*délégué CC, Nyon*) annonce que comme Président du Conseil de Fondation du FAR°, il se récusera pour ce vote.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

L'amendement est refusé par 9 oui, 94 non et 1 abstention

Au chapitre 18, Mme Ch. Landeiro fait lecture de l'amendement du CoDir. Compte n° 180.3651 - Soutiens réguliers : diminution du montant de CHF 70'000.- pour un soutien au réseau VLS et porter ce poste à CHF 0.-. Celle-ci explique que le soutien au réseau VLS fera l'objet du préavis 62-2021 et que cette somme n'a donc plus lieu de figurer au budget 2021.
Suite au vote,

L'amendement est adopté par 99 oui, 2 non et 6 abstentions

Au chapitre 23, Mme Ch. Landeiro confirme l'amendement proposé par la CoFin et son soutien par le CoDir. Compte n° 230.3315 - Amortissement patrimoine administratif : modification du montant

de CHF 165'000.- et le porter à CHF 183'000.00. En effet, à la demande de la commission des Finances, le préavis 10-2012 devra être clôturé et amorti dès 2021.

Au vote,

L'amendement est adopté par 86 oui, 1 non et 20 abstentions

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis lui-même.

M. G. Davoine (*délégué municipal, Gland*) lit dans ce préavis que le CoDir doit désormais revisiter le fonctionnement de la Région, son adéquation avec les structures et les moyens de l'institution. Il a également lu cette phrase dans le budget 2020 et pense donc qu'il y a eu un "copié-collé", sachant que le CoDir avait affirmé qu'il viendrait avant la fin du prochain semestre avec des propositions. Un an plus tard, il n'y a pas de propositions et, s'il comprend bien qu'il a eu quelques événements particuliers tant pandémiques qu'administratifs, il ne comprend pas cette situation et aurait voulu quelques explications plus générales dans le préavis. Il apprécierait fortement qu'elles soient données ce soir.

Mme Ch. Landeiro relève que l'année 2020 n'a pas été des plus reposante, ce que chaque membre de cette assemblée a pu constater au fil des séances. Par ailleurs, un audit a eu lieu dont les remarques avaient été intégrées dans le budget 2020. Lors d'une analyse d'une structure, les réformes ne se font pas du jour au lendemain. Des mesures de réorganisation structurelles ont été mises en place au sein de l'association et certaines d'entre-elles transparaissent déjà dans le budget 2021. Avec la COVID, non-seulement Région de Nyon a été touchée, mais également les communes et leurs citoyens. Durant cette année 2020, La Région a manqué cruellement de ressources humaines, notamment avec l'absence durable d'un Secrétaire général. L'analyse détaillée des cotisations de l'association n'a pas pu se faire comme souhaité, sachant qu'avec les sorties de communes il y a un manque à gagner de CHF 110'000.-. De plus, il faut également gérer, avec le canton, le rôle des communes non-membres. Un partenariat est en place à ce sujet. Concernant les mêmes textes en 2020 et 2021, cela montre une continuité avec l'application d'un budget de rigueur. Du point de vue des chiffres, ceux-ci ne sont pas les mêmes dans la mesure où des efforts ont été faits, au niveau du sport par exemple. En regard du bouclage des comptes 2019, un souci de liquidités dans les réserves apparaît clairement. Il s'agit donc de réattribuer de l'argent à ces fonds de réserve pour les préavis et années futures afin d'éviter de devoir emprunter. Le CoDir étant en phase d'analyse pour la prochaine législature, la question se posera pour le budget 2022, s'il sera nécessaire de proposer une augmentation des cotisations ou pas, sachant que pour cette année, les délais étaient trop courts.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis N° 58-2020 est adopté, tel qu'amendé, par 93 oui, 8 non et 6 abstentions

8. Préavis N° 60 - 2020 "Demande de crédit de CHF 340'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2021-2024"

Mme V. Jeanrenaud prie les rapporteurs des commissions des Finances et Ad'hoc de lire les conclusions de leur rapport.

Pour la commission ad'hoc, Mme F. Ursenbacher (*déléguée municipale, Luins*), lit le rapport de la commission et conclut à l'acceptation de ce préavis.

M. W. Baumgartner (*délégué CC, Genolier*), membre de la CoFin, revient sur l'amendement prévu mais annonce qu'il n'a plus lieu d'être en regard des informations fournies par le CoDir. Il propose donc d'adopter ce préavis à l'unanimité de la commission.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. P. Wahlen (*délégué CC, Nyon*) a été étonné de lire dans le rapport de la commission que la Direction devrait réfléchir à des économies au niveau des salaires. Il se demande si cela sous-entend que la Direction est trop payée. Par ailleurs, il aimerait préciser que l'Association de l'Usine à Gaz est forte de plus de cent bénévoles et que c'est en grande partie grâce à ces personnes que cette association peut fonctionner.

M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*) estime que le vote sur l'amendement de la CoFin doit tout de même avoir lieu afin de valider le fait que le FRET a donné son accord.

Mme la Présidente lance le vote et

L'amendement est adopté par 81 oui, 10 non et 16 abstentions

Plus personne ne demandant la parole, le préavis est soumis au vote.

Le préavis N° 60-2020, tel qu'amendé, est adopté par 83 oui, 21 non et 3 abstentions

9. Réponse au postulat de M. M. Girardet "Pour la mise en place d'une politique de soutien au sport"

Mme la Présidente demande à M. M. Girardet (*délégué CC, Gland*), de bien vouloir faire part des conclusions du rapport. Ce dernier aimerait, d'abord, remercier l'assemblée d'avoir accepté le budget 2021 et, de ce fait, le réajustement de la partie financière dédiée au sport.

Au sujet du rapport de la commission, il conclut en proposant de renvoyer cette réponse au CoDir pour compléments.

M. G. Produit a lu avec beaucoup d'attention le rapport de la commission, mais il a l'impression que cette dernière n'a pas lu la réponse du CoDir avec autant d'attention. Il aimerait dire, dans un souci de bonne gestion des deniers publics et de ressources humaines, qu'un collaborateur est actuellement en charge de l'étude de l'attribution des subventions. Depuis bientôt dix ans, une commission des sports existe afin d'évaluer les demandes et souligne, qu'à l'époque, un appel avait été lancé afin de recevoir des dossiers de demandes de subventions. Il aimerait aussi attirer l'attention sur le fait que certaines associations ont été en difficulté par manque de subventions l'année passée, mais que la commissions des sports va être remise au goût du jour et elle devrait pouvoir, deux fois par année, répartir cette manne financière. Par ailleurs, la politique sportive devra également être revue en fonction des ressources disponibles et, comme l'a dit Mme Ch. Landeiro, selon la décision des communes au sujet des cotisations, des sommes plus conséquentes pourraient être distribuées également au sein du sport.

M. M. Girardet (*délégué CC, Gland*), entend tout-à-fait la réponse de M. G. Produit et reconnaît que, parfois, les sportifs ont de la peine à faire le nécessaire concernant ce côté subventions et administration, sachant que, très rarement, des professionnels s'occupent de cet aspect. Les propos de ce jour de M. Produit étaient les mêmes lors de la rencontre avec la commission. Ce que

cette dernière aurait voulu recevoir, c'est une réponse écrite complète et pas une coquille vide. De plus, la commission permanente des sports n'a pas été consultée. D'autres développements auraient aussi pu être envisagés, notamment du point de vue de l'information.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

La réponse du CoDir est acceptée par 57 oui, 32 non et 18 abstentions
--

10. Réponse à l'interpellation de M. C. Farine "Qu'est devenu le projet de patinoire régionale ?"

Mme la Présidente donne la parole à M. C. Farine.

M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) remercie le CoDir pour sa réponse et ne la commentera pas. Néanmoins, il annonce qu'il dépose une résolution qui se trouve être dans le prolongement de l'interpellation : " Le Conseil Intercommunal a pris note de la réponse du Comité de direction à la suite de l'interpellation du conseiller Claude Farine concernant un projet de patinoire régionale à Gland. Le Conseil est conscient qu'un projet régional ne peut se réaliser sans la volonté d'une ou de plusieurs communes qui le porte/ent. Il n'en demeure pas moins que le soutien de la Région devrait s'inscrire dans le cadre d'une démarche où l'intérêt régional dépasse le caractère purement financier de ce projet. Les projets régionaux sont la vitrine du dynamisme d'une région et de ce qu'elle peut construire ensemble. En ce qui concerne une future patinoire à Gland, le Conseil intercommunal subordonnera un éventuel soutien financier, par le biais du DISREN, au développement d'un projet qui prenne en compte les besoins et les attentes de la région. Dans cette perspective, le Conseil souhaite être informé, étape par étape, à l'éventuelle réalisation de cet important équipement".

M. G. Creteigny aimerait savoir si les membres de l'assemblée ont reçu et pu lire la réponse du CoDir à cette interpellation. Une quasi unanimité se manifeste positivement.

M. C. Farine précise que la résolution n'est pas contraignante et aimerait que, par son acceptation, le Conseil Intercommunal prolonge les propos contenus dans l'interpellation en préservant ses prérogatives et qu'une information étape par étape soit fournie par le CoDir.

Mme Ch. Maurer (*députée municipale, Mont-sur-Rolle*) se demande si on ne se trouve pas là dans de l'ingérence dans les affaires de la Ville de Gland.

M. G. Produit trouve enrichissant de pouvoir collaborer avec le dynamique Municipal des sports de la Ville de Gland et ce projet qui s'inscrit dans un partenariat public-privé est tout à l'avantage du secteur public. Aujourd'hui, la Région laisse travailler les Autorités communales à leur rythme et il n'est pas exclu qu'à un moment ou un autre un ou plusieurs membres de La Région soient sollicités.

M. G. Davoine (*délégué municipal, Gland*) a tout-de-même quelques soucis avec cette résolution qui lui paraît assez contraignante. De plus, ce projet serait alors traité de manière totalement différente des autres objets DISREN. Par ailleurs, il entend carrément des injonctions de fournir des éléments qui ne sont habituellement pas présentés dans le cadre du DISREN. Un vote pourrait toujours avoir lieu par la suite, quand bien même il y a aurait cette résolution, mais ceci serait gênant. Pour finir, il précise qu'une patinoire régionale est utile à toute la région et que la Ville de Gland est effectivement entrain de mettre en place un partenariat public-privé et, que de ce fait, l'investissement serait quasiment nul ce qui serait assez intéressant. Par ailleurs, il relève qu'un

investissement fait par le biais du DISREN n'inclut pas le fonctionnement qui sera, de ce fait, à charge de Gland. Au stade actuel, on est assez loin de la problématique soulevée qui veut subordonner un soutien financier à certaines données ou informations afin de définir un financement ou non. La patinoire projetée sera de toute manière régionale, dans la mesure où elle servira à toute la région.

M. M.-Ch. Pertusio (*délégué CC, Eysins*) aimerait rebondir sur les propos de son collègue délégué de la Ville de Nyon, M. Claude Farine. Il donne totalement raison à M. Farine dans la mesure où les projets régionaux sont la vitrine du dynamisme de La Région. Ceci pas seulement de la culture ou du sport, mais également, par exemple, de l'évacuation des eaux usées, sachant que notre région, extrêmement peuplée, est la 2^{ème} de Suisse, après Zürich, en terme d'accroissement de la population. Alors le sport, oui, la culture, oui, mais l'évacuation des eaux usées, oui aussi.

Mme la Présidente soumet cette résolution au vote.

La résolution est refusée par 8 oui, 94 non et 5 abstentions

11. Communications du CoDir

Mme la Présidente cède la parole à M. Gérald Cretegny (*Président du CoDir*). Ce dernier informe en préambule sur les activités des trois groupes de travail du Grand-Genève qui oeuvrent depuis deux-trois ans sur l'environnement, le territoire et la mobilité. Suite aux assises de la transition énergétique de 2018, un séminaire a été mis sur pied sur ce thème, mais, de plus, lié à la mobilité. Dans son prolongement le travail se poursuit sur la question de ce que sera la mobilité de demain. Un fascicule sur le contenu du séminaire est à disposition et se trouvera prochainement sur le site de Région de Nyon.

M. P. Graber informe qu'un 1^{er} tronçon de la RC1 de 2,9 km a été réaménagé entre Mies et Coppet et ceci avec une année d'avance sur le calendrier initial. Sur un financement de 25 millions de francs, ce projet DISREN a coûté 3 millions à la Région, le solde étant à la charge de la Confédération et du Canton de Vaud. Concernant les horaires 2021 des transports publics, des demandes avaient été adressées aux communes : les changements entreront en vigueur le 13 décembre prochain. Les nouveaux plans des réseaux sont à disposition en version papier ainsi que sur le site de Région de Nyon.

M. G. Produit regrette que la cérémonie du Prix Artistique ait dû se réaliser par vidéo-conférence. Le Prix artistique a été attribué à Noé Cauderay, artiste visuel d'Eysins et le Mérite artistique est allé à Marie-Claire Mermoud, directrice du Casino Théâtre de Rolle. Pour les mérites sportifs, en collaboration avec les Villes de Nyon et de Gland, ils ont été attribués également. La liste se trouve dans le document de synthèse de la séance. M. G. Produit profite d'informer que le 24 juin dernier, M. J. Hanhart avait interpellé le CoDir concernant l'éclairage public et les nuisances lumineuses. Il avait rencontré M. Hanhart à ce propos. Il a le plaisir, aujourd'hui, de pouvoir rapporter que, dans le cadre de l'aménagement de certaines sources lumineuses dans sa commune, les propositions faites par les entreprises ont été étudiées soigneusement et il a été constaté que certaines sources lumineuses étaient dix fois trop fortes, par rapport aux normes. Des économies substantielles ont ainsi pu être faites. D'où l'importance de tenir compte des propos des membres du Conseil Intercommunal, qui peuvent être très utiles dans les communes. Pour terminer, il informe que la commission FRET, qu'il préside, faisait l'objet d'un postulat de M. F. Costiou et qu'il pensait qu'une commission devait être nommée au sein du Conseil

Intercommunal. Il a appris ce jour que c'est le CoDir qui doit nommer cette commission. Il demande donc aux personnes intéressées de bien vouloir s'annoncer à l'administration de Région de Nyon.

M. P.-A. Schmidt a le privilège de faire part du bilan de l'approbation de la reconduite 2020-2025 du DISREN. 37 communes ont approuvé le préavis type mis à disposition par le CoDir et 3 communes l'ont rejeté ce qui représente 97,7 % de la population et 92,5 % des communes. Dans le cadre de la communication, le CoDir a décidé de se lancer dans un projet de coloriage intitulé "Apporte de la couleur à ton district !". Un jury sélectionnera 50 lauréats qui recevront un sac imprimé avec l'illustration originale de l'artiste Aurélien Hubert. Enfin, il aimerait rendre l'assemblée attentive à la campagne sur l'action de la Région en faveur du ski de proximité qui passera par les médias de la région. Un petit film est projeté à cette occasion.

La présentation du CoDir est disponible sur le site de Région de Nyon et sera envoyée aux communes par le Bureau.

12. Dépôt de préavis et nomination des commissions

Préavis N° 61-2021 - DISREN: "RC1 2^{ème} étape en traversée de localité de Coppet"

Sont nommés : MM. Claude Farine (*délégué CC, Nyon*), Thomas Marchand (*délégué municipal, Coppet*), Georges Richard (*délégué municipal, Genolier*), Denis Lehoux (*délégué municipal, Founex*) et Damien Richard (*délégué CG, Longirod*).

La commission des Investissements régionaux est également sollicitée.

Préavis N° 62-2021 : "Soutien au Réseau Vélo en Libre Service (VLS)"

Sont nommés : Mmes Evelyne Vogel (*déléguée municipale, Trélex*) et Marinella Page (*déléguée municipale, Bursins*) ainsi que MM. Georges Rochat (*délégué municipal, Eysins*), Pierre Bernet (*délégué CC, Crassier*) et Martial Besson (*délégué municipal, Vinzel*).

La commission des Finances est également sollicitée.

13. Divers et propositions individuelles

M. P. Stampfli (*délégué CC, Chavannes-de-Bogis*) revient sur l'acceptation du rapport de la commission de Gestion et sur le fait que le CoDir s'était excusé de ne pas avoir de réponses à fournir sur ces recommandations, faute de temps, mais qu'une réponse serait donnée au prochain conseil. Il aimerait savoir quand le CoDir répondra au Conseil Intercommunal et à la CoGes sur ces recommandations.

M. G. Creteigny annonce que la réponse devrait parvenir au Conseil Intercommunal et à la CoGes encore cette année.

M. P. Stampfli informe du soutien du Conseil d'État aux entreprises de transport public tout en allégeant les factures des communes. Sachant que Région de Nyon soutient des lignes, effectue des tests et achète des paires de courses, il aimerait savoir si la facture sera aussi allégée pour Région de Nyon.

M. P. Graber n'a malheureusement pas de réponse à fournir à cette question.

M. P. Brechon (*délégué CC, Rolle*) aimerait savoir ce qu'il en est du calendrier du projet d'abattoir et de la Maison des vins. Il lui semble qu'une réponse devait être donnée ce jour.

M. G. Creteigny annonce que cette réponse sera pour le prochain Conseil Intercommunal.

M. D. Richard (*délégué CG, Longirod*) aimerait savoir ce qu'il en est sur le fonctionnement du domaine skiable de la Dôle et surtout avec les instances de celle du côté français. Y a-t-il une pression de la part de la Région, par rapport à la France et à la Confédération ?

M. P.-A. Schmidt n'a pas la réponse à donner pour le moment, sachant que cette décision appartiendra essentiellement aux Autorités françaises. Il pourrait y avoir des problèmes, au niveau du parking, mais, en principe, la Dôle sera accessible.

M. G. Produit renchérit en informant qu'il a assisté à des discussions cet après-midi avec notamment la société SOGESTAR qui affirme qu'ils feront tout ce qui est possible pour ouvrir les domaines skiables, mais qu'actuellement seul la partie située sur Suisse pourrait être ouverte. Il rappelle néanmoins qu'il y a les pistes de ski de St-Cergue et de St-George qui sont ouvertes et disponibles.

Pour terminer, Mme la Présidente demande à toutes et tous d'aller voir sur le site de Région de Nyon, sous la rubrique Conseil Intercommunal, si leur fiche y figure, est à jour, avec une photo. Le cas échéant, elle demande de transmettre les informations manquantes au Secrétaire du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, Mme V. Jeanrenaud clôt la séance en remerciant encore une fois la commune de Nyon et son personnel, ainsi que la Société MDM, pour leur engagement afin que cette séance ait pu se dérouler dans de très bonnes conditions.

La séance est levée à 21h50.

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Valérie Jeanrenaud



Le Secrétaire

Andres Zähringer

Duillier, le 24 janvier 2021